



Transport
Canada

Transports
Canada

PLACE DE VILLE
TOUR « C », 330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0N5

30 juin 2020

ADDENDA 2

Sujet : Demande de Proposition: T8080-190810
Évaluation internationale et analyse comparative des pratiques en matière de documents
d'expédition de marchandises dangereuses

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 2) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'annexe A-1, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Natasha Blackstein
Spécialiste désignés des marchés
Téléphone: (343) 550-2321
Courriel: natasha.blackstein@tc.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

L'annexe A-1

Q1. Page 22 - Section 6.0 - Livrables - Point 5. Projet de rapport « En outre, le projet doit répondre aux points identifiés dans les détails du projet (section 6.0 de cet énoncé de travail). »

Tel que décrit dans la demande de proposition, la « section 6.0 » de l'énoncé des travaux représente "Livrables", dont le projet de rapport est l'un des sept points. Veuillez préciser cette exigence pour le projet de rapport.

R1. Ceci était une coquille. Le texte devrait être remplacé par : En outre, l'ébauche doit répondre aux questions identifiées au # 4 de la section 5.0 TÂCHES À EFFECTUER, de cet énoncé de travail ». En guise de référence, ces questions sont fournies ci-dessous :

-quels sont les pays ou régions qui exigent un document d'expédition papier pour le transport de marchandises dangereuses ? Quelles sont leurs législations pertinentes, y compris les lois, règlements et autorisations ?

-parmi ces pays, quelles sont les exigences ? Quels sont les renseignements qui doivent figurer sur le document d'expédition ? Où le document d'expédition doit-il être situé ?

- parmi ces pays, quels sont ceux qui exigent que les renseignements suivants figurent sur le document d'expédition :

- le nom et l'adresse de l'expéditeur au Canada;

- la date d'expédition;

- la description des marchandises dangereuses dans l'ordre suivant :

- le numéro UN (par exemple, UN1230);

- appellation réglementaire des marchandises dangereuses (par exemple, Méthanol);

- classe primaire et classe subsidiaire (par exemple, 3(6.1)), avec la lettre du groupe de compatibilité, suivant la classe primaire, pour les explosifs;

- le cas échéant, le groupe d'emballage en chiffres romains (par exemple I, II ou III);

- le cas échéant, les mots « toxique par inhalation » ou « toxicité par inhalation » pour les marchandises dangereuses assujetties à la disposition particulière 23;

- la quantité en mesure métrique (par exemple, kg ou L) pour les transports originaires du Canada;

- pour la classe 1, Explosifs, la quantité doit être exprimée en quantité nette d'explosifs (QNE) en kg. Pour les explosifs assujettis à la disposition particulière 85 ou 86, la quantité doit être exprimée en nombre d'articles ou en quantité nette d'explosifs (QNE).

- Le "numéro 24 heures" d'une personne qui peut fournir des informations techniques sur les marchandises dangereuses N° de l'invitation -

-l'attestation de l'expéditeur

Q2. Page 23 – Section 9.0 Échéances des livrables, présente un tableau qui énumère sept livrables qui ne sont pas dans le même ordre que celui indiqué à la section 6.0. Dans ce tableau, à la page 23, "Présentation à TC" est indiqué comme le point n° 6 et le "Rapport final" comme le point n° 7. Quelle liste suit la séquence correcte d'activités ? La liste des « Livrables » de la page 22 ou le tableau des "Échéances des livrables" de la page 23 ?

R2. Veuillez vous référer à « Échéances des livrables » à la page 23.